



Communiqué de presse

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

SE METTRE À NU SUR INTERNET... C'EST IMPRUDENT !

Trois-Rivières, le 26 novembre 2019 – La Sûreté du Québec tient à te mettre en garde sur les risques reliés à tout ce que tu révèles sur Internet, par exemple en communiquant tes renseignements personnels sur les réseaux sociaux, l'ensemble de tes activités ou en t'exhibant nu en privé ou non.

Les images intimes de toi, que tu « posts » ou transmets, ne t'appartiennent plus. Tu donnes le pouvoir à une autre personne de partager ces images avec d'autres et de se servir de toutes les informations te concernant.

Voici donc quelques conseils simples :

- Ne filme pas de gestes privés.
- Ne partage pas de photos ou de vidéos de gestes intimes te concernant ou concernant une autre personne.
- Ne donne pas ton adresse, ta date de naissance, des renseignements bancaires.
- Et reste en lien seulement avec les gens que tu connais personnellement.

Sois conscient que :

- Produire ou partager des images d'une personne d'âge mineure (activités sexuelles explicites ou nudité totale ou partielle) est une infraction criminelle.
- Partager des images intimes sans consentement — qu'elles aient été prises avec ou sans consentement, telles que des activités sexuelles explicites, de la nudité totale partielle (vestiaire d'école, salles de bain, etc.) — est aussi une infraction criminelle.

Si tu te trouves dans une telle situation et si tu vis de l'anxiété, des problèmes de sommeil, de la honte, de la détresse, il existe de l'aide pour toi. Pour en savoir plus, tu peux aller voir sur les sites suivants :

- **Aidez-moi svp** : <https://needhelpnow.ca/app/fr/>
- **Jeunesse, J'écoute** : <https://jeunessejecoute.ca/texto/>

Et surtout n'hésite pas à en parler aux responsables de ta polyvalente ou à un adulte en qui tu as confiance. Tu peux aussi communiquer avec ton service de police local.

-30-